

## **Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)**

**Séance du 7 décembre 2017**

L'an deux mil dix sept, le sept décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception Armelle JACQ qui a donné procuration à Yvette REUNGOAT, Delphine PRIGENT à Sophie le DUFF, Patrick MEAR à Cathy LAURENT et Julien BELLEC à Grégory HELLIO

Henriette QUERE a été élue secrétaire de séance

Le procès verbal de la réunion du 26 juillet a été approuvé par 23 voix pour et 4 abstentions. Le groupe minoritaire s'est abstenu car les interventions de ses membres n'avaient pas été retranscrites nommément ou au nom du groupe.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire a présenté Mme Françoise HOBET qui remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Emile CRENN qui fait valoir ses droits à la retraite. Madame HOBET a rapidement retracé son parcours avant de solliciter sa mutation à CLEDER en provenance de LOGONNA DAOULAS, commune légèrement plus petite que CLEDER mais avec des problématiques similaires tels que l'application de la loi « littoral » .

Le Maire au nom du Conseil Municipal lui a souhaité la bienvenue à CLEDER ;

### **1-1 Autorisation d'ester en justice :**

Sophie le DUFF, adjointe à l'urbanisme a exposé que Monsieur et madame ROSSKOPF ont déposé une requête auprès du tribunal Administratif de RENNES suite au refus de certificat d'urbanisme délivré le 17 mars 2017 pour un terrain situé 12 rue de Kerfissien Coz. Ce terrain a été acheté en 2007 avec un premier certificat d'urbanisme positif mais qui n'a pas été renouvelé régulièrement. Depuis des évolutions en matière d'urbanisme avec la loi « littoral » et la loi NOTRE sont apparues Le présent refus est motivé par le fait d'une rupture d'urbanisme entre Kerfissien (village constructible) et Kerfissien Coz.

Le maire a obtenu, à l'unanimité, l'autorisation d'ester en justice et de se faire assister par le Cabinet LGP de BREST

### **1-2 Convention avec le SDEF pour le remplacement de supports d'éclairage public au Val Jegu**

Le maire a fait savoir que les 5 supports d'éclairage public autour du rond point du Val Jegu sont détériorés, deux ont été déposés par mesure de sécurité. Leur remplacement est nécessaire.

Le SDEF, maître d'œuvre pour l'éclairage public, prend en charge une partie de l'investissement 3750 € sur 9284.31 € HT

Suite à une demande de Mme CSODO, le maire lui a précisé que l'éclairage se ferait par leds.

Le Conseil municipal a donné son accord pour passer commande des mats d'éclairage et a autorisé le maire à signer la convention avec le SDEF

## **2-1 Intercommunalité et mise à disposition de personnel**

Le maire a exposé au conseil que par délibération du 7 décembre 2016, la commune avait accepté d'adhérer au service commun de Haut Léon Communauté pour l'Accueil Collectif de Mineurs. Cette adhésion nécessite une convention entre la Commune et HLC.

Le maire a été autorisé à signer la convention.

Le maire a également été autorisé à signer une convention concernant la situation de, 2 agents de Haut Léon Communauté mis à disposition de la commune de CLEDER : Fanny DAVID au service animation à raison de 9 heures par semaine ainsi que Catherine TONNER au service de la bibliothèque municipale 5h00 par semaine. Laurence BIZIEN a précisé qu'il s'agissait de régularisation d'une situation qui avait été mise en place avec l'ancienne CCBK avec une mise en route par Haut Léon Communauté du fait de la fusion.

La convention prendra effet pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Concernant les animations Anne CORMIER a regretté l'absence de réunions de la commission depuis la disparition de l'OCA. Rachel BOUTOILLER lui a fait savoir que le programme 2017 avait été élaboré en 2016 et mis en place avec l'équipe d'animation. Une réunion se tiendra en début d'année pour la programmation 2018.

Laurence BIZIEN lui a également fait savoir que la commission enfance jeunesse sera appelée à se réunir plusieurs fois en 2018 pour la mise en place du nouveau contrat avec la CAF.

## **2-2 demandes de fonds de concours**

Le Maire a exposé au Conseil que le montant validé lors de la dernière réunion du conseil communautaire du 8 novembre 2017 s'élève à 32 692,00 €.

Il a été proposé de solliciter les fonds de concours pour des travaux d'aménagement du quartier des Amiets : voirie, réseaux d'eaux pluviales et signalisation pour montant de travaux : 273 066 €

Le Conseil a donné son accord sur cette demande.

## **3-1 Tarifs 2018**

Roger GUILLOU, adjoint aux finances, a présenté le projet d'actualisation des tarifs pour 2018. Une hausse de 1.5% en moyenne est proposée.

Pour les droits de places au centre bourg il était proposé de réduire le prix du mètre linéaire compte tenu de la fréquentation, et le maintien du tarif au niveau de 2017 pour le marché estival de Kerfissien.

Le maintien est également proposé pour les tarifs de la bibliothèque.

Les tarifs proposés ont été validés à l'unanimité.

### **3-2 Subvention au CCAS :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser la subvention de 6000€ au CCAS, cette somme avait été inscrite au Budget 2017

### **3-3 Décision modificative**

La décision modificative n°2 a été validée par le conseil à 15 000 € en dépenses au compte 204 (réseaux) et recettes 1321 subvention de l'Etat pour l'exutoire de Kervaliou.

Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire propose de solliciter le soutien de l'ETAT par le biais de la DETR pour financer le projet de construction d'un bâtiment d'accueil périscolaire pour accueillir la garderie périscolaire, la cantine de l'école Per Jakèz Hélias et l'Accueil Collectif de mineurs les mercredi et les vacances scolaires.

Le coût de cette opération y compris l'achat foncier est de 1 164 325 € TTC

. Le financement prévisionnel de cette opération est la suivante :

- Conseil Départemental au titre du contrat de territoire(10%) : 88 000,00 €
- FCTVA : 132 000 €
- DETR (30%) souhaitée : 264 000 €
- Le reste à charge à charge est de 680 325 €

Monsieur SUZWALAK s'est étonné du montant prévu pour l'opération étant donné que le prix d'objectif pour retenir un cabinet d'architecte était de 800 000€. Le maire lui a fait savoir que dans l'opération il y avait l'achat du terrain, déjà financé en 2017, la construction, les honoraires et la TVA récupérable.

Madame CORMIER regrette une nouvelle fois que le groupe n'ait pas été associé dès le début du projet. Le maire lui a fait que pour le moment, le projet n'est qu'au stade de la recherche d'un architecte. Dès qu'il sera retenu, vont commencer les réunions de travail où son groupe sera associé. Madame CORMIER a cependant fait savoir que son groupe était favorable au projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR pour le financement du quartier des Amiets

### **3-5-1 : Lotissement des Amiets – Prix de vente des terrains**

Suite à l'avis du service des Domaines, le prix de terrains à bâtir dans le lotissement des Amiets est fixé à 67 € H.T.

### **3-5-2 : Création d'un budget annexe : Lotissement des Amiets**

Pour le Lotissement des Amiets, le Conseil Municipal a décidé de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 un budget annexe assujetti à la TVA .

### **3-6 Autorisation d'engager des crédits d'investissement en 2018**

Le Conseil a donné son accord pour engager en 2018, avant le vote du Budget primitif, des crédits à hauteur de 25% des crédits inscrits en 2017 en section d'investissement.

#### **Questions diverses :**

##### **Services de soins :**

Madame CORMIER a effectué une intervention sur les services de soins dans la région. Que faire pour satisfaire la population ? Le maire lui a rappelé que la majorité actuelle avait décidé, en mai 2011, de préempter le cabinet médical pour garder 3 médecins sur la commune et ainsi maintenir une offre de soins à toute la population. Il a précisé que le groupe d'opposition à l'époque avait voté contre cette décision de préempter.

Il convient d'incriminer la politique nationale en matière de soins : les « numéris clausus » ne sont plus adaptés, Eric LE DUFF a signalé qu'à la FAC de Médecine de BREST de nombreux étudiants sont originaires du sud de la France et qu'ils retournent chez eux une fois leurs études terminées. Il y a lieu d'avoir des inquiétudes.

Actuellement hormis le problème d'un dentiste, CLEDER est très bien pourvu dans le domaine médical, cependant il convient d'être vigilant pour maintenir les services de soins à proximité,

##### **Accueil de migrants :**

Madame CORMIER a proposé de faire passer dans le clédérois les coordonnées des associations qui s'occupent de l'accueil des migrants. La décision sera communiquée ultérieurement.

##### **Sites des Amiets :**

Jean Paul KERMARREC a effectué une longue intervention sur la mise en place d'agrès sur le site des Amiets dans le cadre du parcours santé. Comment a-t-on pu laisser réaliser ces installations dans un site aussi remarquable que les dunes des Amiets et sans concertation ?

Le Maire lui a fait savoir que les installations sur les dunes allaient être déplacées, installées à proximité du parc de loisirs et le site remis en état comme auparavant.

##### **Départ du Directeur Général des services :**

En fin de réunion le Maire a tenu à remercier Emile CRENN pour les 8 années passées à la tête des services de CLEDER. Après 41 années au service des Communes de PLOUVORN et de CLEDER il prend une retraite méritée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.